

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent  
RECLAMES ..... 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

## Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 27 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	—	—	—

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 6 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 1er Mai.

### SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

### L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

## LÉON GAMBETTA

CAHORS

On souscrit au bureau du Journal.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 avril.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de crédit de 370,000 fr. pour les dépenses de la représentation de la France, au couronnement de l'empereur de Russie.

Le projet est adopté par 206 voix contre 50.

La discussion du projet des récidivistes continue.

M. Julien développe un amendement ajoutant qu'il considère la loi comme excellente en théorie, mais inapplicable.

M. Laroze, au nom de la commission, justifie l'obligation de la transportation dans des conditions prévues par la loi.

M. Laroze réfute les arguments de MM. Versigny et Jullien contre l'article 1er. Le jury, dit-il, ne doit pas se prononcer sur la peine. Le législateur a eu raison de réserver cette mission au juge.

M. de Sonnier combat l'article 1er, renouvelant les arguments déjà présentés contre la loi.

M. Gatineau : L'article 4er contient un principe qui ne peut être accepté par une Chambre républicaine, et qui rappelle la loi de 1858, faite un

peu contre les malfaiteurs, beaucoup contre les adversaires politiques. Il faut retirer à l'article 4er sa formule impérative.

M. Marcou : C'est l'honneur de ce siècle de marcher vers l'adoucissement des peines. Faut-il retourner en arrière et faire ce que l'empire n'a pas osé ?

On n'a pas le droit de créer la peine perpétuelle de la transportation, surtout contre des hommes seulement coupables de délits. (Très bien ! Aux voix !)

M. Clémenceau parle sur le principe de l'article 1er.

Il combat le système de la transportation. Il ne veut pas traiter la question par son côté politique, mais il craint que cette idée ne soit dans certains esprits.

Quoi qu'il en soit, il trouve la loi trop sévère. Vouloir résoudre la question sociale par la transportation, c'est rappeler le régent envoyant les filles au Mississippi.

L'orateur reproche à la loi de poursuivre des individus victimes des circonstances et pouvant être très honnêtes gens. (Protestations.)

Au lieu de poursuivre le récidiviste, il vaudrait mieux l'arracher à la rue, où il se déprave, et le recueillir dans des établissements où il sera instruit et élevé.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

### SÉNAT

Séance du 28 avril

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. de Gavardie.

M. de Gavardie se plaint de la présence dans le corps judiciaire de magistrats condamnés pour divers délits de nature infamante.

L'orateur s'étonne que le garde des sceaux actuel qui a déclaré qu'il voulait une magistrature en dehors des passions politiques, maintienne des magistrats convaincus de crimes de droit commun.

L'orateur soutient qu'il y a parmi les juges de paix des faillis et des fils de faillis. Il cite des faits ; il parle d'un juge qui est habituellement ivre.

un effort pour renvoyer.

La comtesse Selvaggia souffrait cruellement de cet état de choses ; elle se rendait compte de la supériorité écrasante de Diane : la jeune fille devenait une dangereuse rivale ; dans sa candeur, elle ne comprenait pas le mobile qui poussait le comte vers elle et jouissait de cette protection délicate sans chercher à l'analyser.

Voyant sombrer son bonheur, la comtesse tenta un dernier effort pour reconquérir son mari : elle parla des tortures qu'il lui imposait, de son amour méconnu, en appela à son honneur de gentilhomme. Si le comte n'avait ressenti qu'un caprice pour Diane, la cause de la comtesse était gagnée ; mais sa passion se dressait impérieuse, il n'était plus maître de la réprimer.

Il accueillit ces confidences émus, le sourire aux lèvres, avec une courtoisie parfaite, traita de chimères les préoccupations de la jeune femme. L'attirant à lui, il lui fit comprendre qu'une femme du monde n'avait pas le droit de se livrer à ces transports de jalousie. Cela était bon pour de petites bourgeoisies ; elle occupait une situation trop élevée pour se laisser envahir par de pareilles faiblesses. Ne savait-elle pas, après tout, qu'il l'aimait ? Était-il nécessaire de le lui dire sans cesse ?

La pauvre femme fut vaincue, enterrée sous les fleurs, sans aucun moyen de protestation : elle n'était pas de force à tenir tête à ce terrible lutteur ; le comte possédait l'habileté

M. Noirot conteste l'allégation en disant : « Citez un nom ! »

M. de Gavardie ajoute : Dans la Nièvre, un juge de paix est marchand de vins.

M. Tenaille-Saligny : Ce n'est pas exact !

M. de Gavardie : Je comprends que vous le déblentiez : il est votre courtier électoral. (Rires.) Dans le Calvados, il y en a un autre qui est un ivrogne.

M. Martin-Feuillée : Vous alléguiez des faits, citez des noms. Vous n'avez pas eu la courtoisie traditionnelle dans le régime parlementaire de mettre à même d'entendre les personnes visées et d'apporter les résultats de mon enquête.

M. de Gavardie : Maintenant je vais expliquer pourquoi je n'ai pas fait connaître au garde des sceaux les faits que je devais apporter ici. D'abord, il n'y a rien de secret dans vos ministères et je ne sais pas ce qu'on me ferait dans votre cabinet.

M. Martin-Feuillée : Qu'entendez-vous par là ?

M. de Gavardie répond : Des faits que j'avais livrés sous le sceau du secret le plus absolu ont été divulgués, et si je ne me méfie pas de vous, je me méfie de votre entourage ; en second lieu, on ne peut obtenir justice de vous.

Je passe aux procureurs de la République. Ah ! ah ! il en est un dans l'Orne qui est souvent ivre et qui est allé dernièrement chanter dans un café concert avec des chanteuses plus que légères de l'endroit. (Bruits et rires.)

Une campagne a été dirigée par la Lanterne contre le procureur de la République de Pau et une autre contre tout le tribunal de Mont-de-Marsan, et M. le procureur général de la cour de Pau a protégé cette campagne. Consultez M. le procureur général Barbier à qui j'ai parlé de l'affaire, osez-le !

M. Martin-Feuillée : Jamais on n'a ainsi parlé à un ministre, et si vous continuez sur ce ton, je serai obligé de me retirer.

M. le Président, à M. de Gavardie : Veuillez retirer cette expression.

M. de Gavardie : Très volontiers, et je dirai simplement à M. le garde des sceaux : Voulez-vous consulter à ce sujet M. Barbier ? (Voix à gauche : Assez ! assez ! — Bruit.)

L'orateur veut parler de la nomination de M. Cazot.

des maris parisiens, jointe à la finesse légèrement immorale des Italiens.

### VIII

Au milieu de ses triomphes, Diane n'oubliait pas Béatrice. Elle poursuivait avec ardeur la réhabilitation de sa cousine ; mais, en dépit des efforts que le prince Salviati avait tentés, le marquis del Guasto demeurait introuvable.

Après le départ de son père, Diane causa longuement avec l'ambassadeur, lui raconta les péripéties émouvantes du mariage de sa cousine et finit par lui demander sa protection pour sortir de cette impasse. Le comte l'écoutait attentif ; il la rassura d'un sourire, et lui promit de tout mettre en œuvre pour découvrir le marquis del Guasto.

Fatiguée de l'inutilité de ses recherches, Diane vint un jour trouver le comte et lui dit :

— Je vais profiter du calme plat dans lequel nous nous trouvons en ce moment pour aller passer quelque temps à la campagne.

Le comte la regarda, inquiet, et s'écria vivement :

— En vérité, je ne puis autoriser ce nouveau caprice ; vous oubliez que le prince Salviati compte sur moi pour vous protéger, il faut rester à Paris, en dépit de l'ennui que cela vous cause.

— Rassurez-vous, comte, ce n'est pas un voyage que j'entreprends : je vais au châ-

M. Martin-Feuillée : Vous sortez des termes de votre interpellation. Si vous voulez interpellation sur la nomination de M. Cazot, déposez une interpellation, mais je ne l'accepte pas aujourd'hui.

M. de Gavardie : Puisque le garde des sceaux veut désertir. (Bruit.)

M. le Président : Je vais être obligé de proposer au Sénat de vous retirer la parole.

M. de Gavardie : Je vais déposer une nouvelle interpellation. D'ailleurs, l'opinion publique a déjà prononcé.

M. Cazot : Je dirai seulement qu'à tous les outrages dirigés contre moi, il ne manquait qu'une seule chose, les injures de M. de Gavardie.

M. de Gavardie : A la justification des journaux républicains qui ont critiqué la nomination de M. Cazot, il ne manquait qu'une chose, c'est la défense de M. Cazot lui-même.

M. Cazot : Ces injures m'honorent.

M. Mathey : C'est honteux pour le Sénat !

M. de Gavardie : Savez-vous ce qui est honteux ?...

Un membre à gauche : C'est de vous voir à la tribune !

A droite : A l'ordre ! à l'ordre !

M. de Larcinty : Ne laissez pas insulter l'orateur !

M. de Gavardie : Je parle des abus qui déshonorent votre gouvernement ; laissez-moi donc parler !

L'orateur poursuit au milieu du bruit, en citant de nouveau de nombreux faits contre les magistrats, notamment contre un juge de paix dans la Dordogne, qui a été condamné à Bordeaux à quatre mois de prison pour abus de confiance.

M. de Gavardie : Voilà dans quel état de discrédit est tombée votre magistrature. Les livres saints disent : « Les magistrats sont des dieux » ; l'Esprit-Saint pourrait dire aujourd'hui : « Ce sont des diables ! »

Voix à gauche : Ne répondez pas : La clôture ! La clôture !

M. de Gavardie : Vous n'avez pas le droit de demander la clôture, car le ministre n'a pas répondu.

Une voix : Il a bien fait !

teau de la Juvinière.

— Qu'est-ce que c'est que ça, le château de la Juvinière ?

Elle se mit à rire.

— Cela, c'est un domaine superbe, adossé au bois de Meudon ; mon père en avait fait l'acquisition il y a quelque temps, croyant pouvoir l'habiter ; il a dû renoncer à son projet. Le domaine a besoin du coup d'œil du maître, il a été remis entre les mains d'un intendant.

Le prince ne pouvant s'occuper de cette importante affaire, j'ai résolu d'aller passer deux mois à la Juvinière et de juger par moi-même de l'état dans lequel se trouve la propriété. Ce séjour fera du bien à Béatrice ; elle devient nerveuse devant la longue attente qu'il lui faut subir, elle redoute aussi l'influence du climat de Paris pour son enfant, habitué à vivre au grand air depuis sa naissance. Là, êtes-vous convaincu de ma haute sagesse ?

Il s'inclina avec courtoisie.

— S'il en est ainsi, ma chère enfant, je n'ai rien à objecter, vous êtes libre ; me permettez-vous seulement d'aller vous rendre mes devoirs au château de la Juvinière.

Diane eut un sourire joyeux.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
(49) du 1er Mai 1883.

LES

## COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

— C'est un galant homme, ma chérie, tu peux t'appuyer sans crainte sur son bras.

La jeune fille soupira.

Pierre Véliki entra à ce moment. Il fut mis au courant de la situation et promit de veiller sur Diane.

César parut. Les deux jeunes femmes se lancèrent plus que jamais dans la vie fiévreuse qu'elles avaient menée jusque-là. Diane voulait s'étourdir ; le départ de son père creusait un vide profond dans son existence. Pendant deux mois, elle fut sans cesse en mouvement : concerts, bals, théâtres, elle acceptait tout. Le comte Selvaggia la plaisantait souvent sur cette soif insatiable de plaisirs ; il craignait qu'elle ne se fatiguât à la longue. Elle secouait la tête et mettait les mains sur ses oreilles pour ne plus entendre ; le comte riait de ces enfantillages, la laissant agir à sa guise, cédant à ses fantaisies les plus bizarres. Sa passion allait grandissant tous les jours ; il ne faisait au-

**M. Martin-Feuillée :** Je me borne à répondre par une dénégation formelle à tous les faits que M. de Gavardie a portés à la tribune, et je lui dirai que lorsqu'on apporte des accusations sans preuves authentiques, ces accusations ont un nom, ce sont des dénonciations calomnieuses. (Applaudissements à gauche.)

**M. de Gavardie :** Vous appelez des dénonciations calomnieuses des jugements arrêtés. Mais à quelle école avez-vous été élevé ?

**M. le Président :** J'ai reçu l'ordre du jour motivé suivant :

« Le Sénat, sans s'arrêter aux allégations sans preuves apportées à la tribune par M. de Gavardie, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour est adopté par 172 voix contre 72.

**M. Challemel-Lacour,** ministre des affaires étrangères, dépose une demande de crédit de 370,000 francs pour les frais de représentation de la France au couronnement de l'empereur de Russie.

Le président donne lecture d'une lettre de M. de Broglie, demandant à interpeller le ministre des affaires étrangères sur la triple alliance, et il dit que le ministre accepte la discussion pour la prochaine séance qui est fixée à mardi.

## Revue des Journaux

### Le Soleil :

Quand nous blâmons les princes d'Orléans de ne rien faire, les journaux légitimistes répondent : Aller au roi ! c'est-à-dire à Frohsdorff !

Aller à Frohsdorff ! Pourquoi faire ? En quoi cela changerait-il la situation ? Quel serait le résultat de ce voyage ?

Le duc d'Aumale chasserait à Frohsdorff au lieu de chasser à Chantilly. Voilà tout le changement qu'il y aurait.

Car enfin, si l'on ne fait rien à Chantilly, on ne fait pas davantage à Frohsdorff, et on n'a pas les mêmes excuses.

Car enfin, quand nous reprochons aux amis des princes d'Orléans les conseils d'inaction et d'effacement qu'ils leur donnent trop souvent, les amis des princes d'Orléans nous font une réponse qui n'est pas sans valeur.

Ils répondent : Mais vous n'y pensez pas ; les princes d'Orléans ne peuvent rien faire ! Les princes d'Orléans ont les mains liées ! Les princes d'Orléans se sont effacés devant le comte de Chambord ! Seul le comte de Chambord a les mains libres. Seul il peut agir.

Puisque les légitimistes blâment si sévèrement l'inaction des princes d'Orléans, pourquoi ne disent-ils rien de l'inaction du comte de Chambord ?

Aller à Frohsdorff ! Mais on y est allé il y a dix ans !

En allant à Frohsdorff, il y a dix ans, on y apportait bien autre chose que ce qu'on pourrait y apporter aujourd'hui. On y apportait une majorité sûre en faveur de la monarchie. On y apportait, par conséquent, la couronne de France.

La couronne, offerte dans ces conditions, a-t-elle été acceptée ? Non. Sans doute, on ne l'a pas refusée expressément. Mais on a déclaré qu'on la voulait d'une autre façon et dans d'autres conditions. Notre manière, à nous, de rétablir la monarchie, n'était pas la bonne manière. Il y en avait un autre bien préférable qu'on se réservait d'employer en temps et lieu.

Dix ans se sont passés depuis cette époque. Qu'a-t-on fait ? Que fait-on ? Où est-il, le procédé merveilleux, sûr, infaillible, par lequel on devait rétablir la monarchie ?

Nous avons attendu, nous attendons encore, et nous ne voyons rien venir.

Si ! nous voyons venir la désorganisation de la France. A qui la faute ? Pourquoi n'avons-nous pas un gouvernement depuis dix ans ?

Que les légitimistes nous permettent de leur parler franchement. Nous disons la vérité à nos amis. Nous avons le droit de la dire aux autres.

Eh bien ! la vérité, la voici en deux mots :

Si Chantilly a sa part de responsabilité dans la situation de la France, Frohsdorff en a une bien plus grande.

Si Chantilly est blâmable, Frohsdorff est impardonnable.

### La République française :

La République française s'occupe de l'article du Soleil invitant le duc d'Aumale à s'occuper de la politique, et s'adressant à M. Hervé elle dit : Les fils de l'usurpateur sont les héritiers légitimes du roi légitime. De quel droit agiraient-ils sans attendre ses ordres ? Et quel but poursuivrait donc le duc d'Aumale si, venant à vous écouter, il entreprenait une campagne contre la République ? Serait-ce la restauration du comte de Chambord ? Vous-même vous n'en voudriez probablement pas. Serait-ce l'avènement au trône du comte de Paris ? Il refuserait. Vous vous êtes jetés dans une impasse dont vous ne sortirez jamais.

### La Paix :

La Paix répondant à l'article du Soleil, dit que les prétendants n'ont aucun goût pour l'action,

parce qu'ils ont conscience que cette action ne les mènerait à rien, et qu'à vouloir jouer le rôle de conspirateur ou tenter quelque aventure, ils risqueraient sans profit aucun, les avantages matériels que leur vaut leur inertie.

### La Justice :

La Justice pense que le discours de M. Clémenceau sur les récidivistes a réussi à tout remettre en question dans les consciences dont on croyait le siège fait.

Il peut éviter dit-elle, que cette loi qui se présente avec le patronage ministériel, ne succombe pas à la première lecture. Mais elle n'arrivera certainement pas à la deuxième délibération.

### Le Parlement :

Le Parlement réprovoque la suppression des aumôniers dans les hôpitaux de Paris, parce qu'à ses yeux l'aumônier est un agent du service hospitalier, comme l'infirmier, comme le médecin.

### Le Voltaire :

Le Voltaire estime qu'après l'admirable discours de M. Waldeck-Rousseau, on peut dire que la question des récidivistes est résolue pour la Chambre, comme pour tous ceux qui liront ces lumineuses explications d'où il résulte jusqu'à l'évidence que la loi vise uniquement les criminels d'habitude, les malfaiteurs professionnels.

Il déclare, en outre, que les assises correctionnelles sont le complément nécessaire de la loi de transportation.

## Informations

Marseille, 25 avril.

Le bruit courait que 600 douaniers de la caserne de la Joliette avaient refusé d'aller à la cible parce qu'ils étaient vexés du rejet de la loi sur l'augmentation des pensions de retraite.

Des renseignements particuliers permettent de rédoire les faits à une émotion naturelle causée dans les brigades par le vote parlementaire.

La cible est renvoyée à dimanche prochain, le personnel étant en majorité occupé à activer les opérations commerciales en souffrance par suite de la récente grève.

Le directeur vient d'autoriser ses subordonnés à envoyer une adresse aux députés qui ont défendu leurs intérêts.

### Assassinat du Consul Italien.

On mande de Routschouk :

« Le consul italien à Routschouk a été assassiné dans la nuit du 13 au 14 courant. Trois hommes masqués pénétrèrent dans la maison consulaire, lièrent les domestiques et se ruèrent ensuite dans la chambre du consul.

« Réveillé par le bruit, le consul se leva et allait appeler au secours et armer son revolver, lorsqu'un des assassins fondit sur lui et lui plongea un couteau dans la poitrine.

« Cela fait, les trois assassins masqués se rendirent dans la chambre de la femme du consul. Ils la lièrent et lui appliquèrent le bout d'un pistolet contre le front, la sommant de leur dire où se trouvaient son argent et ses bijoux.

« La pauvre femme était si épouvantée qu'elle ne pouvait prononcer un mot. Elle croyait rêver. Un de ces monstres, pour la faire parler, arracha des bras de l'infortunée son enfant encore à la mamelle et le jeta contre la muraille avec tant de violence que la cervelle de la pauvre créature jaillit tout autour.

« A cette vue, la dame perdit connaissance. Les assassins ne purent ainsi lui arracher un seul mot ; ils se mirent alors à ouvrir les tiroirs, à briser les armoires, mais ils ne trouvèrent que quelques montres et quelques bagues.

« C'était une déception, les misérables furibonds logèrent une balle de pistolet dans la tête de la femme toujours évanouie, et s'en allèrent.

« Cette horrible boucherie ne fut connue que le matin, à onze heures.

« On a fait quelques arrestations, mais jusqu'à présent on n'a découvert aucune trace des assassins.

« Le consul d'Italie à Routschouk était M. Matteo Jachanini. D'une famille de riches commerçants, il s'était d'abord adonné à l'étude des mathématiques et avait obtenu une chaire à Pise.

« Après s'être marié, il renonça à la chaire et se retira à Routschouk, où il vivait avec le père de sa femme. Il avait été récemment nommé consul et avait été décoré de l'ordre de la Couronne italienne.

### Jules SANDEAU

Les morts vont vite, comme dit la ballade. Les gloires disparaissent comme des étoiles filantes. Tout ce qu'il y a de pur dans notre littérature contemporaine, dans les sciences même s'évanouit à notre grand désespoir. Dieu le veut ! *Incausable fatum.*

Jules Sandeau, fils d'un modeste employé aux droits réunis, faisait son droit à Paris lorsque, pendant les vacances, il visita le château de Nohant et se lia avec la jeune baronne Dudevant, autrement dit, Georges Sand. Leur liaison devint tout intime. Henri de Latouche, rédacteur en chef du Figaro, protégea leurs premiers et timides pas dans les sentiers de la littérature. *Rose et Blanche*, fut le fruit de cette amitié qui dura ce que vivent les roses. Imaginez-vous qu'elle devait être éternelle ! Aimons à croire qu'elle l'est maintenant.

Sandeau écrivit dans la suite *Marianna*, délicieuse étude du cœur humain, dont le succès retentissant lui ouvrit les portes de la *Revue des Deux-Mondes*, et peut-être même le readit *immortel.*

Il fut le collaborateur d'un homme qu'on se plaît, et avec juste raison, à regarder comme un écrivain irréprochable : Emile Augier. Nous leur devons le *Genre de Monsieur Poirier*, une des meilleures comédies qu'on ait jouées sur la scène du théâtre de la rue Richelieu. Ouvrez le tome premier de la correspondance de George Sand, vous y trouverez le portrait fringant, tout frais de jeunesse, de ce « petit Sandeau blond et svelte, qui devait faire tourner la tête à toutes les belles paysannes de la ville de La Châtre. » — Il ne laisse ni ennemis ni envieux. C'est l'homme de lettres honnête par excellence : le *Vir bonus dicendi peritus*. On le voyait encore naguère. Il habitait l'institut. Et, s'il ne sortait plus, c'est qu'il pleurait la perte d'un fils unique. On ne cessera jamais de lire ses ouvrages, où se répand une agréable fraîcheur. Aucun éloge ne sera plus aisé à faire que l'éloge de cet homme d'un talent hors de pair, et son successeur à l'Académie sera doublement favorisé en occupant son fauteuil.

MELCHIOR.

## CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Le Journal du Lot ne paraîtra pas jeudi, fête de l'Ascension.

### Convocation des réservistes des classes 1874 et 1876.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire qui règle de la façon suivante l'appel des classes 1874 et 1876 en 1883 :

« Pendant les manœuvres, du samedi 25 août au 21 septembre inclusivement : infanterie zouaves, tirailleurs, chasseurs à pied, sapeurs-pompier, génie, gendarmerie.

« Après les manœuvres, du 3 octobre au 30 octobre inclusivement : cavalerie, artillerie, et train d'artillerie, pontonniers.

« Epoque variable (lettre collective du 2 avril 1883) : Pendant tous les cours de l'année, le train des équipages ; les sections de secrétaires d'état-major et de recrutement, les sections de commis et d'ouvriers militaires d'administration, les sections d'infirmiers, les compagnies d'ouvriers d'artillerie, les compagnies d'artificiers, les réservistes des catégories 1 et 2 ci-dessus, qui auront obtenu ou sursis, seront à l'avenir convoqués l'année suivante à l'automne, époque normale de la convocation des réservistes de leur arme.

« Seront également convoqués à l'automne les réservistes qui demandent à devancer la convocation. Toutefois, quand il s'agira de sauvegarder de graves intérêts, que l'application de cette règle pourrait compromettre sérieusement, les commandants de corps d'armée accorderont à titre exceptionnel aux hommes visés au paragraphe précédent, ou des ajournements ou des devancements d'appel, au printemps. Les convocations seront fixées au 1<sup>er</sup> mars ou au 2<sup>si</sup> le 1<sup>er</sup> est un dimanche, dans toutes les régions.

« Le Ministre de la guerre,

» THIBAUDIN. »

M. Bro, Louis, notaire, conseiller d'arrondissement, est nommé suppléant du juge de paix

du canton de Lalbenque, en remplacement de M. Dugès, décédé.

La société des gens de lettre a admis, comme membre titulaire, notre compatriote, M. Francis Maratuech, de Ferrières.

M. Mouly, professeur de huitième au collège de Foix, est nommé professeur de sixième au collège de Figeac, en remplacement de M. Cry appelé à d'autres fonctions.

M. Dalet, licencié es-lettres, professeur de quatrième au collège de Figeac, est nommé professeur de rhétorique et seconde au collège de Vic-de-Bigorre.

M. Bartsch, soldat, musicien à l'école d'artillerie de Toulouse, classé au 2<sup>e</sup> rang à la suite d'un concours, est nommé sous-chef de musique au 7<sup>e</sup> de ligne.

Notre compatriote M. Pinochet, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, est nommé lieutenant-colonel au 5<sup>e</sup> régiment de cavalerie territoriale.

M. De Meissas, ancien censeur du Lycée de Cahors, vient de mourir à Toulouse. M. De Meissas avait publié des travaux remarquables sur la trigonométrie et la mesure des courbes. Il était le frère du géographe qui avec Michelot, a publié un précis de géographie qui a été longtemps dans les mains de tous les écoliers.

### Nécrologie

M. Cardonnel, beau-frère de M. le docteur Caviolle, juge au tribunal civil d'Albi, vient de mourir dans toute la force de l'âge et du talent.

« Il n'y avait qu'une voix au Palais, dit le *Nouvelliste du Tarn*, pour reconnaître en lui les qualités les plus remarquables du magistrat. Quant à l'homme privé, tous ceux qui l'ont connu dans l'intimité, s'accordaient à louer la sûreté et le charme de ses relations, la loyauté et l'élevation de son caractère.

« M. Cardonnel était vraiment une nature et une intelligence d'élite. Dans les temps difficiles et troublés que nous traversons, il avait gardé une âme impassible. Comme juge, sa conscience avait des fiertés hautaines, une rigidité et une délicatesse qui rappelaient les plus beaux types des magistrats. Rien ne pouvait altérer la sérénité de cette conscience chrétienne quand une fois elle avait eu la claire vision de la vérité et de la justice.

« Toutes ces vertus rares et exquises semblaient promettre à M. Cardonnel un brillant avenir en des temps meilleurs. Mais la mort est venue interrompre brutalement le cours de cette noble existence vouée au culte du vrai et du droit et ruinant en même temps les plus légitimes espérances, brisant les liens les plus étroits, les affections les plus douces et les plus saintes.

« Rien au monde n'est déchirant comme de pareilles séparations, et il n'est point de parole humaine qui puisse adoucir de telles amertumes. Mais la famille qui pleure M. Cardonnel est de celles qui croient, qui espèrent en Dieu et qui savent tout ce que la religion réserve de consolation à ceux qui pleurent, et dont le cœur est brisé. »

J. R.

M. le président de Gorsse a adressé au jeune et regretté magistrat l'éloquent et suprême adieu qu'on va lire :

La mort de l'affectionné collègue, ravi dans la force de l'âge et dans la plénitude des rares qualités qu'il avait plu à Dieu de lui départir, est un de ces événements qui déconcertent les prévisions humaines et qui frappent de stupeur ceux qui en sont les témoins. Cardonnel était le plus jeune et l'un des plus estimés des magistrats du siège. Aussi, lorsque vendredi on apprenait, au Palais, le fatal dénouement, on ne songeait plus à juger, à plaider. L'audience était immédiatement levée et le barreau décidait qu'il assisterait en corps aux funérailles.

Ce double hommage, qui crée un lien de solidarité entre la magistrature et le barreau, était dû à la mémoire de l'homme qui, sous des dehors froids et austères, avait su conquérir les sympathies de tous en adoptant, comme règle de conduite, une inflexible exactitude dans l'accomplissement du devoir.

Lauréat de la Faculté de droit et de l'Acadé-

mie de législation de Toulouse, investi, en 1872, au début de sa carrière, du titre de juge suppléant spécialement chargé du service des ordres au tribunal de cette ville, nommé, en 1874, substitué à Saint-Gaudens, il nous appartenait dès le mois de juillet 1875.

Il apportait dans l'exercice de ses fonctions un zèle infatigable, un dévouement absolu, une connaissance profonde de la science du droit, la finesse de l'esprit, l'élévation de l'intelligence, la pénétration du jugement.

Inébranlable dans ses convictions, d'un caractère indépendant, il faisait une complète abnégation de ses sentiments personnels à l'égard de ceux qu'il était appelé à juger, il ne s'écarterait jamais des inspirations de sa conscience.

Il avait la volonté du bien, la passion du vrai, le culte du juste.

Il était pour nous un exemple, il sera désormais un modèle.

Quand il en avait fini avec les préoccupations et les soucis des affaires, il cherchait son repos au sein du foyer domestique, et, dans l'intimité de la famille, il concentrait toutes ses joies.

Ses derniers jours, passés dans la souffrance, n'ont point altéré la sérénité de son âme. Il a suivi, sans plainte, ni murmure, les phases de l'implacable maladie qui, en quelques semaines, l'a anéanti. Il a fait, avec la fermeté d'un croyant et la résignation d'un chrétien, le sacrifice de sa vie. Il dissimulait ses craintes à ceux qui lui prodiguaient les soins les plus tendres; il s'efforçait ainsi de leur adoucir les amertumes de la séparation.

De tels mérites ont déjà reçu leur récompense. Que cette pensée soit la consolation de ceux qui l'ont aimé, de sa veuve, de sa famille, de nous-mêmes !

TOURNÉE EPISCOPALE  
MAI

Dimanche, 6. — Confirmation à Saint-Martin-Labouval.

Mercredi, 30. — Confirmation à Lacapelle-Marival.

Jedi, 31. — Confirmation à St-Maurice; — coucher à Molière.

Revue Agricole

La guerre aux faux vins espagnols. — La peste bovine. — Murs blancs et murs noirs. — La territoriale et l'agriculture. — Boisson économique. — Bulletin commercial.

Nous avons parlé, dernièrement, de la pétition adressée aux Chambres par le comice agricole de Béthune qui demande qu'on mette un terme à la désastreuse tolérance en vertu de laquelle des vins, ou soi-disant tels, fabriqués en Espagne, au moyen des alcools allemands, entrent en France en payant un droit dérisoire et font ainsi la plus fâcheuse concurrence à notre production vinicole ainsi qu'à notre industrie sucrière. Cette réclamation a trouvé des échos dans plusieurs autres réunions agricoles : la Société des agriculteurs du Nord, la Société d'agriculture de l'Aude, ont pétitionné dans le même sens. Voici maintenant la Société d'agriculture de la Gironde qui, dans une lettre adressée au ministre de l'agriculture, « proteste, au nom de la viticulture, au nom du commerce honnête, au nom de la santé publique, gravement menacée, et dans l'intérêt du Trésor, contre une fausse application du tarif, quand il traite comme vin un produit qui n'affecte d'en prendre les allures et l'étiquette que pour franchir notre frontière aux mêmes conditions que ce dernier, pour obtenir un permis de consommation qui devrait lui être rigoureusement refusé. »

Nous espérons que le gouvernement sera frappé de la justesse de ces réclamations, et qu'il prendra des mesures pour faire cesser une fraude éhontée qui se cache sous une apparence de droit légal, et qui est aussi nuisible aux intérêts du Trésor public qu'à ceux des particuliers.

La peste bovine vient de reparaitre en Allemagne, dans la Silésie. Quoique les autorités du pays aient pris les mesures commandées par la circonstance, il est urgent que le gouvernement français renouvelle les interdictions qui ont été précédemment édictées en pareil cas, afin de mettre notre bétail à l'abri de cette funeste contagion.

Quand on plante des arbres fruitiers en espaliers, on se préoccupe généralement assez peu de la couleur du mur contre lequel ils sont placés. C'est pourtant un détail qui n'est pas indifférent si le mur est exposé au midi. Sur un mur blanc, le soleil se réfléchit de telle sorte qu'il fait plus chaud à une faible distance que sur le mur lui-même; aussi les espaliers sont-ils exposés à souffrir de la chaleur. Au contraire, une muraille noire absorbe la chaleur pendant le jour et la rend pendant la nuit. Les arbres sont soumis, par conséquent, à une température beaucoup moins variable et doivent moins se fatiguer. Ceci ne s'applique évidemment qu'à l'exposition du midi; pour les autres, la différence est beaucoup moins sensible.

L'appel des hommes de l'armée territoriale fait subir souvent aux travaux agricoles des retards préjudiciables aux intérêts des cultivateurs. Le comice d'Ancy-le-Franc (Yonne) demande que la France soit divisée en un certain nombre de régions, suivant la nature des cultures, et que l'appel ait lieu, non à la même époque pour toute la France, mais à des dates variant suivant les régions et les besoins de l'agriculture.

Il serait à désirer que cette demande pût être prise en considération, ce qui aura lieu sans doute, pourvu qu'elle soit compatible avec une bonne organisation militaire.

Voici la recette d'une boisson économique, dont le goût se rapproche de celui du cidre :

Pour 1 hectol. d'eau, prenez 3 kil. 125 gr. de pommes sèches, 100 gr. de trois-six, 25 gr. de fenouil, 25 gr. de graines de coriandre et 170 gr. de fleurs de houblon. Concassez les pommes et les graines, et mettez le tout macérer dans l'eau. Au bout de 10 jours, la boisson est faite.

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 27 fr. 50. — Seigle, 17 fr. 75. — Orge, 17 fr. 50. — Avoine, 18 fr. 25.

Vins. — Il se fait toujours peu de transactions et les prix ne varient pas.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette :

Boeufs, 1 fr. 36 à 1 fr. 74, selon la qualité.  
Vaches, 1 fr. 26 à 1 fr. 64. id.  
Taureaux, 1 fr. 26 à 1 fr. 50. id.  
Veaux, 1 fr. 70 à 2 fr. 26. id.  
Moutons, 1 fr. 88 à 2 fr. 20. id.  
Porcs gras, 1 fr. 30 à 1 fr. 42. id.  
C.....

Dernières Nouvelles

SÉNAT

Séance du 30 avril

La loi sur les Récidivistes

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet des récidivistes.

M. Herbet, commissaire du gouvernement signale les réformes à opérer dans le régime pénitentiaire, notamment l'augmentation du traitement des agents dont le service est très pénible. Il défend ensuite le système de la transportation.

Il est maintenant établi que la Société n'est pas suffisamment armée pour la repression de la récidive; quelles que soient les mesures d'application, il faut se préoccuper d'organiser le régime de la transportation.

C'est au-delà des mers qu'il faut effectuer la réforme du régime pénitentiaire, dans l'intérêt même des individus qu'il s'agit d'amender et de relever. On fera en même temps une œuvre de salubrité.

M. Georges-Péris : C'est une erreur de croire qu'on fait une colonie en envoyant la lie de la population sur un territoire lointain. MM. de Blossville et de Marbeis ont signalé avec une compétence indiscutable les vices du régime de la transportation.

L'orateur continue et démontre que l'Angleterre fut obligée d'abandonner la transportation. Il s'étonne que le gouvernement réclame le vote de la loi quand il ne sait pas encore où ont transportera les récidivistes.

L'orateur ne croit pas que nous soyons dans des conditions favorables pour essayer la transportation. Le gouvernement n'est pas même fixé sur le lieu de la transportation.

L'orateur, enfin, croit qu'il n'y a pas d'urgence à voter la loi qui est critiquable en principe et inapplicable en fait. Il conclut au renvoi du projet de la commission. (Applaudissements à gauche.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. Jules Ferry demande à la Chambre de fixer le jour de la nomination de la commission du budget.

Il demande de nommer samedi la commission du budget.

La proposition de M. Jules Ferry est adoptée.

Bourse de Paris.

Cours du 1<sup>er</sup> mai.

Rente 3 p. %	80.25
— 3 p. % amortissable	81.80
— 4 1/2 p. %	110.25
— 5 p. %	109.90

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris 28 avril 1883

L'approche de la liquidation a provoqué des réalisations, grâce auxquelles nos Rentes ont pu réagir contre les bas cours cotés au début de la Bourse; le 5 0/0 a remonté à 111.22, le 3 0/0 à 79.87, l'amortissable à 88.

Les Chemins étaient bien tenus, le Lyon à 1,580, le Midi à 1,175, le Nord à 1,940, l'Orléans à 1,252.

On était ferme sur le 5 0/0 Italien à 91.65, sur l'Unifiée Egyptienne à 378, sur le 5 0/0 Turc à 11.70, sur la Banque Ottomane à 752.

Le Suez a fléchi à 432 en baisse de 68 fr.; il y a longtemps que ses mouvements n'intéressent plus qu'un petit groupe de spéculateurs.

Les institutions de crédit étaient lourdes; la Banque de France à 5,365, le Foncier à 1,332, la Banque de Paris à 1,045.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée a eu lieu le 27 avril.

Elle a approuvé définitivement les comptes de l'exercice 1881; à titre provisoire ceux de 1882 et fixé le dividende de ce dernier exercice à 65 francs par action.

Le Conseil d'administration de la Nation, compagnie anonyme d'assurances contre l'incendie, a décidé un nouvel appel de fonds de fr. 125 par action, dont fr. 75 devront être versés le 20 mai au plus tard, et fr. 50 le 20 juillet prochain, terme de rigueur.

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque d'arbitrage et circulation, tenue le 24 mars, a prononcé la dissolution de la Société et nommé liquidateur, M. Tombu, 50, rue St-Georges.

THÉÂTRE DE CAHORS

Oh ! les délicieuses soirées que nous passons en ce moment au théâtre de Cahors et combien nous étions sevrés depuis longtemps de pareilles fêtes.

Jedi le *Petit Duc*, dimanche la *Chanson de Fortunio* avec M<sup>me</sup> Matz-Ferrare pour principal interprète. Matz-Ferrare ! quels souvenirs charmants n'éveille-t-elle pas parmi cette génération de 1865 qui l'a vue dans toute sa splendeur de comédienne et de Diva bouffe; et comme on aime à revoir aujourd'hui la femme toujours belle, la chantante toujours agréable et la comédienne plus parfaite encore. Peut-on rêver un *Petit Duc* plus séduisant, plus crânement campé dans son travesti, plus audacieusement timide, plus persuasif auprès de sa petite femme, plus heureux de l'idée de la posséder, plus navré de la perdre; et comme toutes ces nuances variant à l'infini sont finement rendues; quelle éloquence du geste et du regard. Nous n'avons pas vu mieux aux beaux jours des *Bouffes parisiennes* ou de la *Renaissance*.

Et la scène du Pensionnat, et les couplets *Ah c'était des bel hommes et j'ai sauvé mon innocence*. Est-il possible d'exprimer toute la verve et le brio dépensés par le colonel-paysanne, dans cet acte d'un comique achevé qui se termine par un comble : la séduction de *Frimousse*. Il faut en avoir été témoin pour se faire une idée des inépuisables ressources que possède cette séduisante artiste qui fut et qui reste une étoile de l'art léger. A ceux qui seraient tentés de murmurer que la voix a faibli, nous leur demanderons si elle est pour cela moins douce et moins pénétrante, si la *Chanson de Fortunio* par exemple, peut être par quiconque plus amoureusement souillée, plus harmonieusement détaillée qu'elle ne l'a été par Valentin.

L'opéra comique exige moins de puissance que de grâce et de sentiment dans la voix de ses interprètes et comme justesse, comme sentiment et grâce, Matz-Ferrare est irréprochable. Non, n'allons pas chercher des tâches au soleil et réjouissons-nous sans réserves de la bonne fortune qui nous vaut, pour quelques jours, une artiste hors de pair qui s'imposera longtemps encore par le talent toujours jeune et toujours beau. Le public cadurcien a fait une ovation au *Petit Duc* et à *Valentin*; c'était justice.

Il serait injuste d'oublier dans cette rapide chronique les camarades de M<sup>m</sup> Matz-Ferrare. Tous ont vaillamment tenu leurs rôles et contribué à ce magnifique ensemble qui distingue la troupe de M. Morvand et assurera partout son succès. M<sup>me</sup> Francis « petite duchesse » ou « M<sup>me</sup> Fortunio » a été très-correcte et très-applaudie.

Bravo ! pages et clercs; vous êtes vaillants en amour et vous mordez gaîment aux pommes de Babet. Le feu de vos prunelles de vingt ans assombrit celui de la rampe et le public, séduit par votre gentillesse mutine, vous acclame sans trêve. Bravo !

M. Gentil est toujours très-amusant, sous la perruque de Frimousse ou celle de Fortunio. C'est un comique de bonne école et un trial remarquable. Dans l'art de se grimer, à la patte de Lapin !

Le spectacle de dimanche se complétait par deux comédies : *Mon Isménie* et les *Femmes Terribles* qui renferment des scènes d'un comique désopilant, des mots piquants, légers, des situations drôlatiques. Tout cela a été fort bien rendu par M<sup>me</sup> Miel, *Galathée* et *Gabrielle*, par M<sup>me</sup> Manin *M<sup>me</sup> de Ris*, par MM. Morvand, Coder, Drojon, Gentil. Les spectateurs, enlevés par ce feu roulant d'humour et de verve, ont manifesté leur satisfaction par des applaudissements et des rappels.

Lorsque un directeur, avec une faible subvention, trouve moyen d'offrir au public un tel ensemble, on ne peut que lui décerner les palmes de l'admiration.

SPERANZA.

Jedi 3 mai 1883.

Représentation de M<sup>me</sup> MATZ-FERRARE

1<sup>re</sup> Chanteuse des théâtres de Paris.

LA VIE PARISIENNE

Opéra-comique en 4 actes.

AVIS

La Maison JOLIVARD, Toulouse, donne une plus grande extension à ses Rayons de ROBES MANTEAUX et COSTUMES pour Dames et Enfants.

MET EN VENTE

A PRIX RÉDUIT

Tous ses Tissus Nouveautés et articles de Blanc, n'ayant aucune utilité dans sa spécialité d'objets confectionnés.

Occasions à tous les Comptoirs.

CONVERSION DE LA RENTE 5 0/0

Le Syndicat Industriel, Soc. anonyme, capital 20 millions, se charge de toutes les opérations relatives à la conversion de la rente 5 0/0. Il met à la disposition du public :

Valeurs garanties par l'Etat

Revenu : 4 1/2 0/0.

Valeurs subventionnées par l'Etat

Revenu : 5.40 0/0.

S'adresser au Syndicat Industriel, 59, rue Taibout Paris.

AVIS IMPORTANT. — N'accepter comme véritable FER BRAVAIS, que les flacons renfermés dans des étuis portant l'étiquette avec la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

Faits divers

UNE INVASION DE CRAPAUDS

Nous lisons dans le *Journal de Sancerre* : Un phénomène véritablement extraordinaire vient de se passer au château de l'Etang, près de Sancerre. Dimanche dernier, tout le parc, dans les allées surtout, était garni et pour ainsi dire tapissé de gros crapauds; les uns assis sur leur derrière, comme un crapaud peut faire, les autres sautant en cadence à travers les plates bandes. On en voyait des monticules de tous les côtés, il y en avait de gris, de verts, de jaunes; impossible de mettre le pied par terre sans s'exposer à en écraser des douzaines.

Des vieillards, natifs du pays, ont déclaré n'avoir jamais vu pareille chose. Plusieurs personnes de Sancerre sont descendues à l'Etang. Toutes ont pu constater le fait : on aurait dit, une inondation de crapauds.

Le lendemain, lundi, cette immense quantité de batraciens s'était réfugiée dans l'Etang qui en était tout noir. L'eau disparaissait sous leur masse mouvante. A l'heure qu'il est, il n'y a pas plus de crapauds qu'à l'ordinaire, ils ont tous disparu.

Explique qui pourra ce fait.

**BIBLIOGRAPHIE**

**LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, Journal Universel d'Électricité.** — Sommaire du numéro du 27 avril 1883. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — Recherches sur les effets microphoniques (3<sup>e</sup> extrait); Th. du Moncel. — L'éclairage par incandescence: Conférence de M. Siemens; Frank Gerald. — Application de l'électricité à la manœuvre des signaux sur les chemins de fer (6<sup>e</sup> article); M. Cossmann. — La machine dite unipolaire, de M. Ball; Aug. Guerout. — Eclairage électrique des grands magasins du Printemps; C.-C. Soulages. — Etudes sur les éléments de la théorie électrique (4<sup>e</sup> article); E. Mercadier. — Nouveau block-system américain; C.-C. Haskins. — Bibliographie: Catéchisme de la télégraphie électrique, du professeur Zeitsche. — Le Transport électrique de la force, par E. Japing. — La lumière électrique, les installations d'éclairage électrique, par Von Urbanitzky. — Physique terrestre, par M. Gaetano Barbiero. — Le petit Ganot, par P. Fornari; Frank Gerald. — Revue des travaux récents en électricité: Auditions téléphoniques théâtrales à la Société d'encouragement. — Le véritable inventeur du principe des machines dynamo-électriques. — Résumé des brevets d'invention; D<sup>r</sup> Camille Grollet. — Faits divers.

**REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE** Sommaire du numéro 17 (28 avril 1883). — L'identité des républicains et la loi de réélection, par M. Alphonse Bertillon. — Frédéric II et Marie-Thérèse, d'après M. le duc de Broglie, par M. A. Debidour. — Un mariage superbe (fin), par M<sup>me</sup> Jeanne Mairet. — Poésies indienne, Torn Dutt, par M. Léo Quesnel. — Chronique musicale. — Notes et impressions, par M. Louis Ulbach. — La France coloniale, par M. Georges Lyon. — Bulletin.

Bureau des Revues, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** Sommaire de la 543<sup>e</sup> livraison (28 avril 1883). TEXTE: La peau du tigre, par Louis Rousselet. — Les calcéolaires, par M<sup>me</sup> Barbé. — Le transport de la force, par Albert Lévy. — Cloches et sonneries, par M<sup>me</sup> de Vitt née Guizot. — Les Korrigans du Japon. — A travers la France: Dax, par Anthyme Saint-Paul. — Dessins: Tofani, Riou, Zier, G. Vuillier. — Bureaux à la librairie Hachette, et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS**  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:  
**REVALESCIÈRE**  
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure No 98,744: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, Instituteur à Eynanças (Haute-Vienne).  
No 63,476: M. le curé Comparat, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure No 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.  
Cure No 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui la rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage: en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

**EXCELLENTE OCCASION**

A céder le Dictionnaire universel de Larousse, s'adresser au bureau du Journal.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

**MAISON JOLIVARD**  
TOULOUSE

LUNDI 30 AVRIL

ET JOURS SUIVANTS

**EXPOSITION GÉNÉRALE**

DE

**TOILETTES D'ÉTÉ**

Costumes pour Dames et Enfants

LINGERIE

CORBEILLES DE MARIAGE

La Maison JOLIVARD a qualités et façons égales, vend meilleur marché que toutes les maisons du Midi.

TAILLEUR POUR DAMES

**ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS**  
ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION

**COUSTILLAS JEUNE**

Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX

Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des VINAIGRES supérieurs à base de vin; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.

Envoi franco des Tarifs; prix et conditions de vente sur demande.

Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Mais, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.

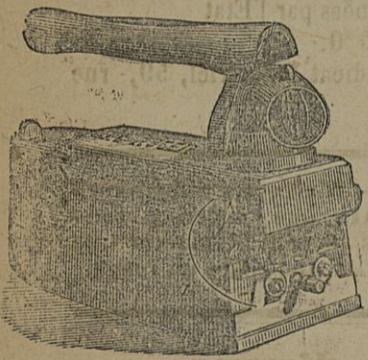
SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX

Du **Coco de Calabre** et **Cerisette**, boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la **Teinture française** pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans aniline).

VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE

COUSTILLAS JEUNE, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.

J'offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.



**NOUVEAU FER**

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL  
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS:  
**Économique, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans brosses, imperméable à l'eau.

**AVIS AUX PROPRIÉTAIRES**

On demande à louer à Cahors avec bail

**UNE MAISON**

Avec grand rez-de-chaussée disposé pour magasin, située à proximité du marché et de préférence formant encoignure sur les boulevards, de la rue Fénélon à celle de la Liberté, ou dans une de ces deux rues ou autres rues passagères et commerçantes tombant sur le marché.

Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation, à M. A. BOISSAU, rue Disly, à COGNAC (Charente).



**MACHINES A COUDRE**  
De la Maison BARIQUAND et Fils

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)

Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.

Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4<sup>me</sup>.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

**VICHY**

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 16 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Écrire: Administration de la C<sup>ie</sup> des Bains de Vichy

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

**A LOUER**  
Présentement

UN APPARTEMENT  
DE SIX PIÈCES

AUX TILLEULS,  
Rue du Lycée, 27.

Propagande républicaine et agricole

18<sup>e</sup> année

**GAZETTE DU VILLAGE**

Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

RÉDACTEURS EN CHEF:

P. JOIGNEAUX & Eug. LIEBERT

Un An: 6 fr. — Six Mois: 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

Bureaux du Journal: 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui répond, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?

Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

**POMMADE BERTINOT**

Pour la guérison radicale et infaillible des cors au pied, durillons et œils de perdrix, 1 franc le flacon.

Dépôt Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

**EAU DE ZÉNOBIE**  
20 ANS DE SUCCÈS  
LA COULEUR DES CHEVEUX  
ultra  
non  
SEULE PARFAITE  
POUR RÉTABLIR  
Le n'est pas une teinture, mais une lotion bienfaisante qui agit et fortifie la chevelure, en la recolorant. SEGUIN, pharmacien, 11, rue de Valenciennes. SE TROUVE CHEZ TOUTES LES PHARMACIES ET COIFFEURS. Se trouve à Cahors, chez Breil, parfumeur boulevard Nord; Dides amé, boulevard Sud.

Le Propriétaire-Gérant A Layteu.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

**Maison Doucède**

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc. **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

**MAISON DES 100.000 PALETOTS**  
CAHORS, Boulevard Nord.

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.  
VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.  
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial h. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE  
**PRIX FIXE INVARIABLE**  
Tous les Envois sont faits franco.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

**PHARMACIE CENTRALE**

DE CAHORS

**ESCROUZAILLES PHARMACIEN**

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.  
Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés: préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison: Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Alimentation.